

Neige et verglas

Chaque année, de la mi-novembre à la mi-mars, les agents municipaux se mobilisent pour assurer votre sécurité en période hivernale et procéder au déneigement.

Déneigement : l'affaire de tous

Le déneigement des voies de circulation est une obligation de continuité de service public. La commune met donc en œuvre des moyens humains et matériels à travers un plan structuré de viabilité hivernale : équipes d'astreinte, moyens spécifiques... Ce plan permet de hiérarchiser le déneigement des voies. Il donne notamment la priorité aux axes supportant le trafic le plus important.

Les équipes de la ville disposent d'un matériel approprié :

- Camion avec saleuse embarquée
- Tracteur polyvalent pour le chargement du sel dans la saleuse. Il est équipé d'une lame chasse neige et d'une saleuse auto-chargée
- Tracteur équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse auto-chargée
- Pelles et balais
- Stock de sel.

Le déneigement des trottoirs relève de la responsabilité des riverains (copropriétaires, habitants, commerçants...)

[Télécharger l'arrêté municipal](#)

Conseils pratiques

Pour faire face à la période hivernale et à ses désagréments, suivez les conseils suivants :

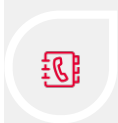
Avant la période hivernale :

- Prévoyez les équipements adéquats pour votre véhicule (pneus neige...)
- Prévoyez d'avoir du sel de déneigement (généralement disponible en moyennes et grandes surfaces) et équipez-vous d'une pelle pour déneiger le trottoir au droit de votre propriété.
- Pensez à élaguer les arbres pour éviter les chutes de neige ou de branches.

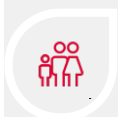
En cas d'épisode neigeux ou de verglas :

- Prévoyez des temps de déplacement plus longs ou reportez vos déplacements
- Déneigez les trottoirs, les accès ou les voies privées (lotissements).

■ ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



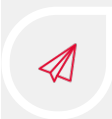
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS